



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Madame Sylvie ANDRIEUX
Députée des Bouches-du-Rhône.
Vice-présidente du Conseil régional PACA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Syndicat des directeurs de laboratoires
de biologie médicale Provence Alpes-
Côte d'Azur

Monsieur le Président
Bruno Rousset Rouvière
16 rue Dragon
13006 Marseille

Paris le 20 mai 2008

Monsieur le Président

Vous avez attiré mon attention sur les menaces qui planent sur les laboratoires d'analyses de biologie médicale du fait de l'entrée dans leur capital de groupes financiers.

Comme vous le soulignez très justement cette menace aurait d'importantes conséquences pour la santé publique et la société en général, elle remettrait en cause les fondements même de l'exercice libéral des professions de santé dans notre pays.

C'est la raison pour laquelle, je tenais à vous informer que je viens de saisir Madame la Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports de cette question.

Je ne manquerai de vous faire connaître, dès réception, les réponses que Madame la Ministre me fournira.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement

Sylvie ANDRIEUX



Impression de la question 2008-20-22363

Type de questions QE

Ministère interrogé :

Question n° 2008-20-22363 : du :

Mme Sylvie Andrieux attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la menace d'une libéralisation des entreprises de soin primaire. Des groupes financiers ont saisi la Commission des Communautés Européennes pour se plaindre des freins français à leur entrée dans le capital des sociétés d'exploitation de laboratoires d'analyses de biologie médicale. Madame la Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, a bousculé le calendrier des réunions prévues pour la réforme de la biologie médicale pour convoquer en urgence les intervenants et leur signifier que la CCE entendait accélérer le mouvement. Derrière cette ouverture se profile la mainmise des industriels et des financiers sur l'ensemble des professions libérales et singulièrement des professions de santé. Par voie de conséquence le maillage territorial serait modifié si les investisseurs refusaient de s'installer dans des zones jugées non rentables. L'accès des patients à toutes les techniques existantes et aux innovations serait plus restreint, car certains investisseurs, pouvant également être fournisseurs de matériel et de réactifs, se limiteraient à l'offre de leur catalogue. Le secret des données personnelles de santé ne serait pas garanti et enfin les prescriptions seraient dictées par les intérêts financiers au détriment de l'intérêt du patient. Elle demande à Madame la Ministre d'empêcher que la santé ne devienne une marchandise et qu'elle mesure elle envisage de mettre en oeuvre pour éviter cette libéralisation des laboratoires d'analyses de biologie médicale ?

Fermer